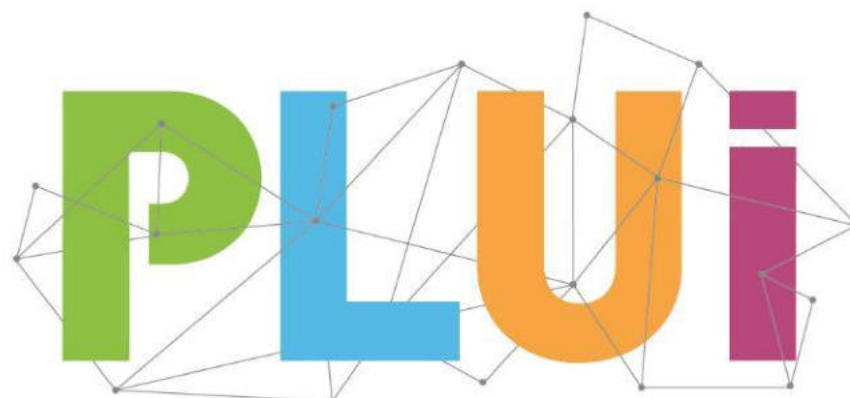


MOBILITÉ

PATRIMOINE

AGRICULTURE



PLUi

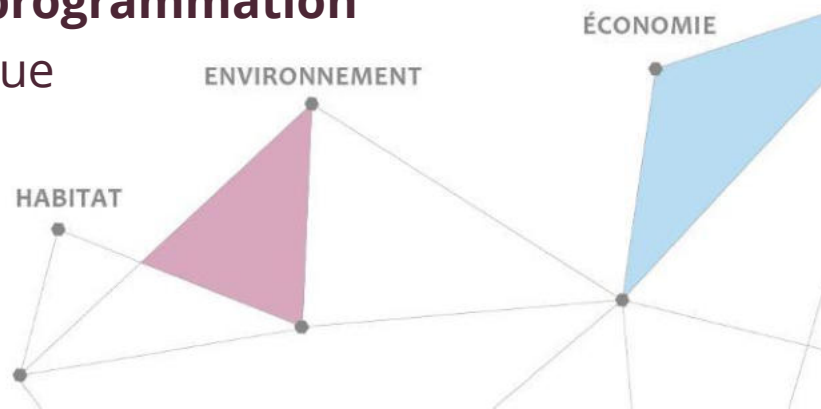
Bassin de Joinville

— en Champagne —

3/ Orientation d'aménagement et de programmation

➤ 3B/ OAP thématique : Trame Verte et Bleue

Arrêté par délibération en date du	Approuvé par délibération en date du
18 février 2025	12 novembre 2025



Sommaire

Partie 1 – Préserver et restaurer le réseau écologique du territoire

- I. Sous-trame des milieux aquatiques et humides
- II. Sous-trame des milieux ouverts
- III. Sous-trame des milieux boisés

Partie 2 – Améliorer la qualité écologique des aménagements

- III. Les lisières / transitions
- IV. Biodiversité et bâti

Guide de lecture de l'OAP

Une fiche par levier d'action en faveur de la revitalisation

Un cadre environnemental de qualité

Diagnostic

↑
Éléments de description afin
d'apporter des éléments de
contexte

Outils

↑
Outils possibles à déployer

Exemples



↑
Exemples de réalisations
locales ou provenant de
l'extérieur du territoire

Partie 1

**Préserver et restaurer le réseau
écologique du territoire**

Contexte

La trame verte et bleue (TVB) est un outil d'aménagement du territoire qui vise à constituer ou à reconstituer un réseau écologique cohérent et fonctionnel. Il s'agit de permettre aux espèces animales et végétales de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer et donc d'assurer leur survie et ainsi de maintenir les services écosystémiques rendus par la biodiversité et les milieux naturels.

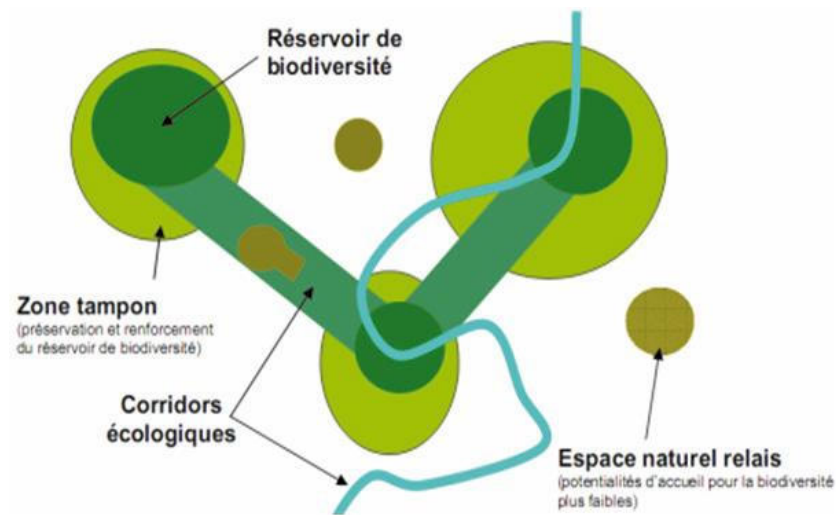
Elle est constituée de différentes sous-trames, regroupant les ensembles de milieux homogènes : sur le territoire métropolitain, il s'agit de sous-trames des milieux aquatiques-humides, des milieux forestiers et des milieux ouverts. Pour chaque sous-trame, la TVB se compose de réservoirs de biodiversité, reliés entre eux par des corridors écologiques.

Les réservoirs de biodiversité sont les espaces de nature les plus remarquables et riches du point de vue de la biodiversité. Ils abritent des espèces jugées prioritaires ou déterminantes ou constituent un habitat propice à leur accueil. Les conditions vitales au maintien de la biodiversité et à son fonctionnement sont réunies (une espèce peut y trouver les conditions favorables à son cycle biologique : alimentation, reproduction, repos...).

On distingue 2 types de corridors écologiques :

- les corridors linéaires qui présentent une continuité au sol, sans obstacles, ils permettent les déplacements de la faune terrestre (mammifères notamment) ;
- les corridors en pas japonais, localisés en îlots ponctuels, et permettant d'assurer les échanges pour la faune volante (chiroptères, avifaune, insectes).

Préserver la biodiversité, c'est aussi garantir la survie de l'être humain, dans un cadre de vie agréable : pollinisation, épuration de l'air et de l'eau, fourniture de matière première comme le bois, régulation des inondations, lutte contre les îlots de chaleur, paysages, espaces de loisirs, sont quelques exemples de services fournis par la nature, et qu'il est difficile et coûteux de compenser. C'est pour cette raison qu'il est essentiel de préserver, gérer et aménager durablement les milieux naturels.



La méthode d'élaboration de la Trame Verte et Bleue est décrite en détail dans l'état initial de l'environnement.

Sous-trame des milieux ouverts

-  Réservoirs de biodiversité de la sous-trame des milieux ouverts
-  Périmètre de 200m autour des corridors fonctionnels de la sous-trame des milieux ouverts
-  Périmètre de 100m autour des corridors à restaurer et à renforcer de la sous-trame des milieux ouverts

Sous-trame des milieux boisés

-  Réservoirs de biodiversité de la sous-trame boisée
-  Périmètre de 200m autour des corridors fonctionnels de la sous-trame boisée
-  Périmètre de 100m autour des corridors à restaurer et à renforcer de la sous-trame boisée

Sous-trame des milieux humides

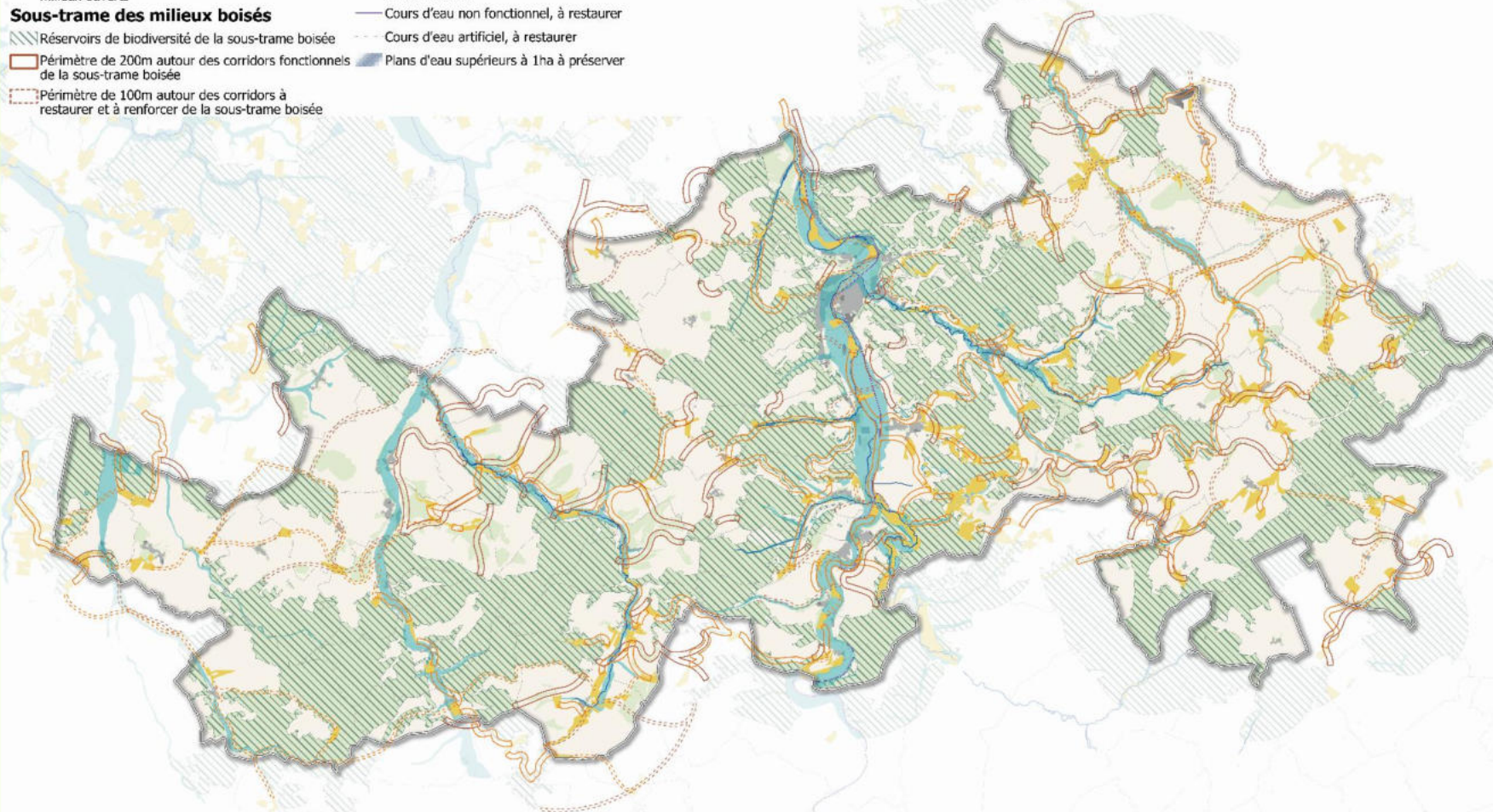
-  Réservoirs de biodiversité de la sous-trame des milieux humides
-  Corridors surfaciques à enjeux de la sous-trame

Sous trame des milieux aquatiques

-  Cours d'eau fonctionnels / à préserver classés réservoirs de biodiversité
-  Cours d'eau non fonctionnel, à restaurer
-  Cours d'eau artificiel, à restaurer
-  Plans d'eau supérieurs à 1ha à préserver

Zonage du PLUi

-  Zone Agricole
-  Zone à Urbaniser
-  Zone Naturelle
-  Zone Urbaine



I. SOUS-TRAME DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES

Diagnostic :

La sous-trame des milieux aquatiques se compose de l'ensemble du réseau hydrographique sillonnant le territoire (la Marne, la Blaise, Le Bras de la Saulx et leurs affluents). Ces cours d'eau sont en général bordés d'une ripisylve fournie ou de boisements formant un ensemble d'habitats favorables au développement et aux déplacements de nombreuses espèces de la sous-trame. Les sous-trames aquatique et humide sont intimement liées de par l'interdépendance de leurs habitats. L'essentiel des milieux humides se situe le long des vallées de la Marne, de la Blaise et du Bras de la Saulx, ainsi qu'autour du réseau aquatique-humide dense caractérisant le secteur RAMSAR.

Outils :

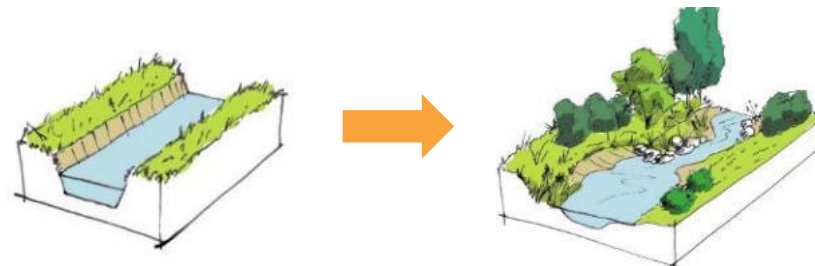
Pour protéger les continuités aquatiques, il s'agit de préserver les cours d'eau et leurs abords, de toute artificialisation par divers moyens:

- Éviter toute nouvelle construction et conserver la végétation en place, tout comme la construction au sein des zones d'expansion de crues (zone rouge du PPRi Marne Moyenne, zone d'aléa fort des AZI de la Marne Amont, du Rognon, de la Blaise et du Rongean).
- Encourager les projets de restauration et de renaturation de cours d'eau pour les cours d'eau non fonctionnels (voir carte ci-après) : renaturation des berges et du lit mineur, plantations pour renforcer et diversifier la ripisylve.
- Ne pas enterrer ou buser les cours d'eau en écoulement libre ni ajouter d'obstacles pouvant perturber leur écoulement : écluse, barrage, route, remblai...
- Maintenir les ripisylves existantes (végétation humide accompagnant les cours d'eau).

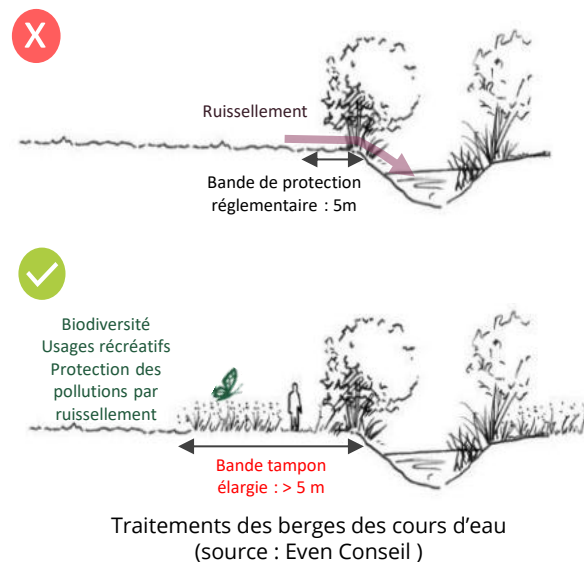
Concernant les milieux humides :

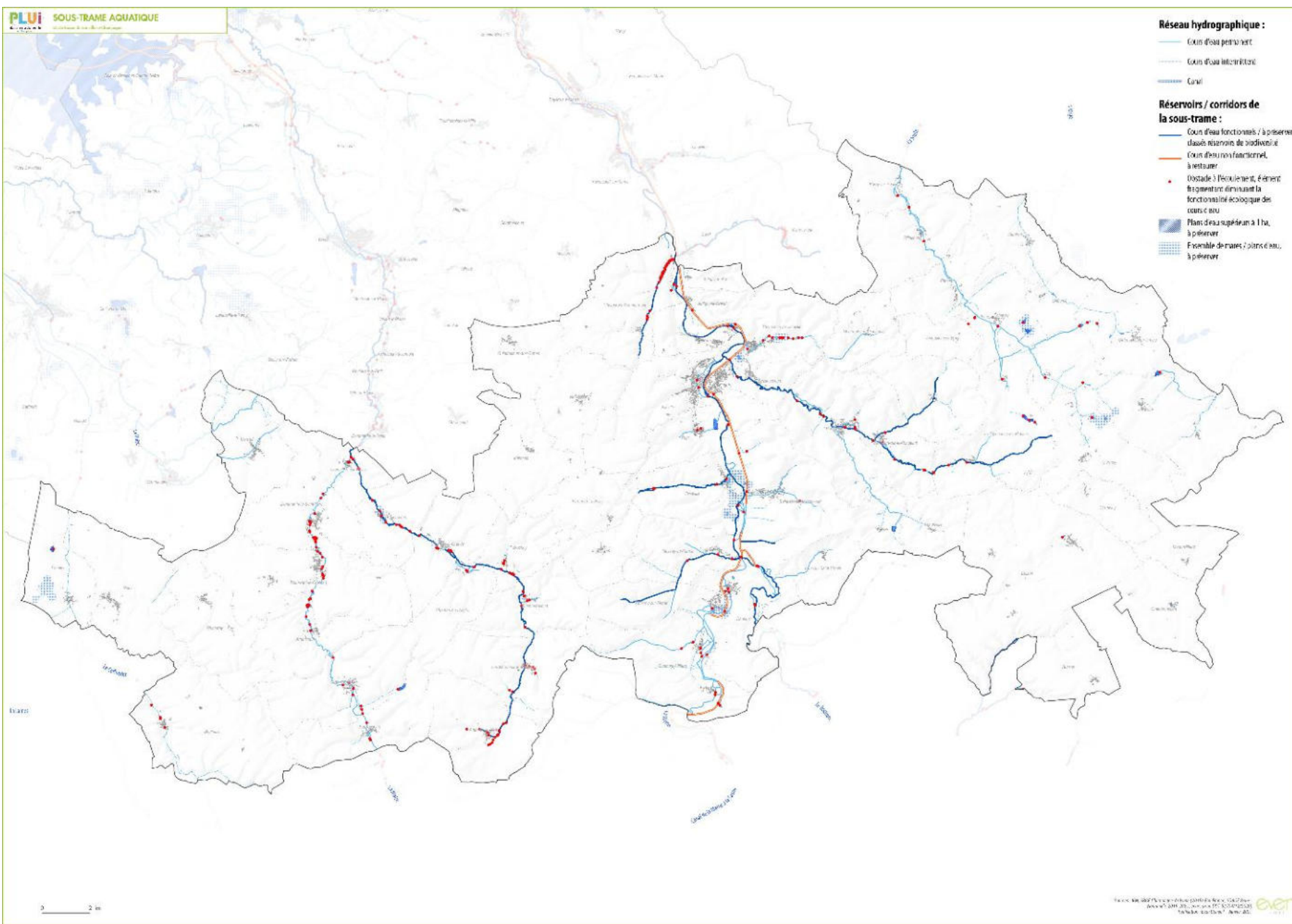
- Au sein des réservoirs de la sous-trame humide (voir carte ci-après), éviter toute nouvelle construction ou aménagement pouvant avoir un impact sur la fonctionnalité de la zone (assèchement, drainage...).
- Dans les zones humides potentielles (voir carte ci-après), appliquer un principe de précaution en vérifiant la présence ou non d'une zone humide en amont d'un projet et le cas échéant, en prenant toute mesure nécessaire à sa préservation.
- Favoriser la gestion des eaux de pluie au travers de l'aménagement de noues paysagères ou de fossés enherbés qui peut permettre la création de petits milieux humides renforçant la trame bleue.

Exemples :



Principes de renaturation des cours d'eau
(source : Even Conseil)





0 2 km

Sous-trame des milieux humides

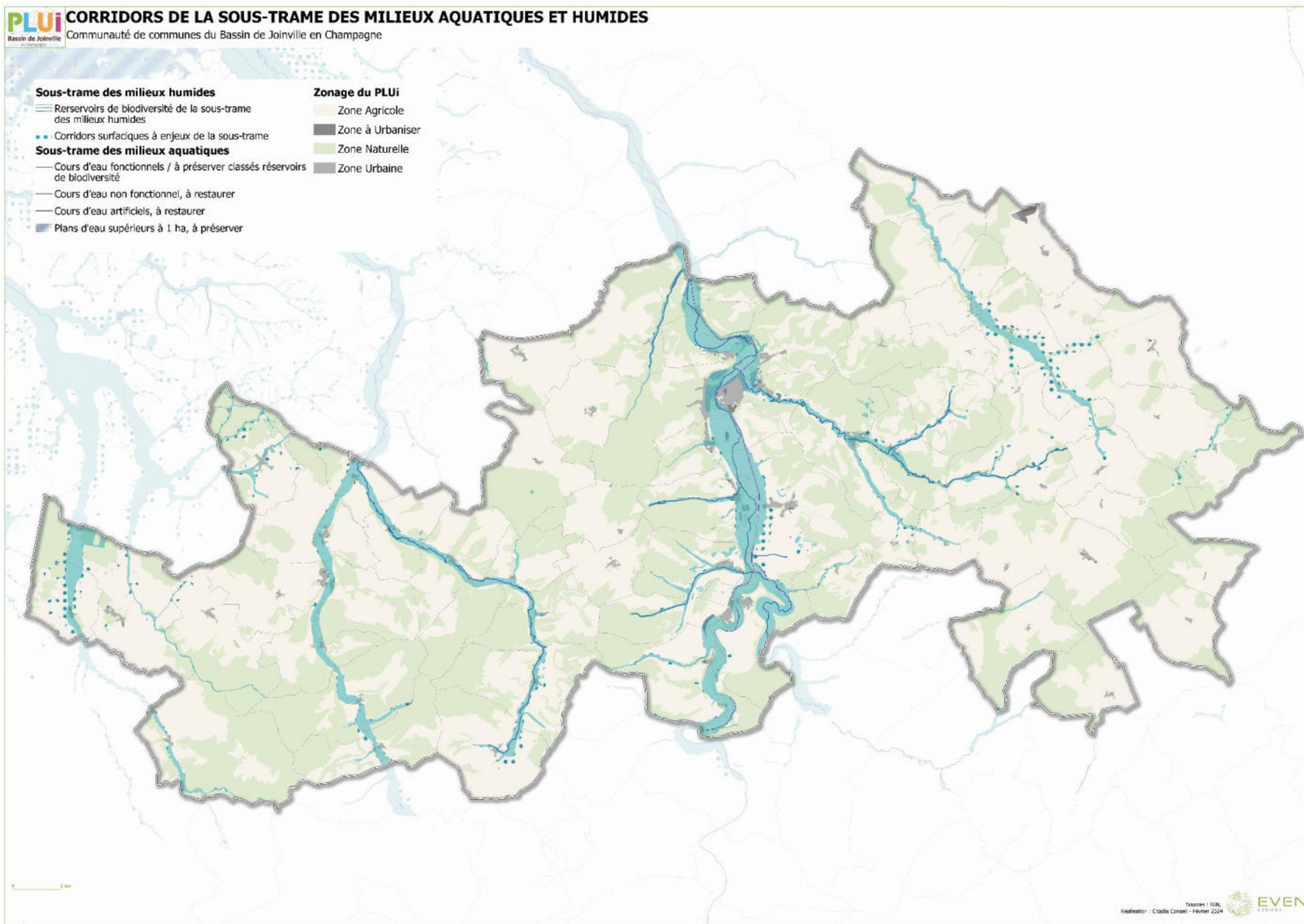
- Réservoirs de biodiversité de la sous-trame des milieux humides
- Corridors surfaciques à enjeux de la sous-trame

Sous-trame des milieux aquatiques

- Cours d'eau fonctionnels / à préserver classés réservoirs de biodiversité
- Cours d'eau non fonctionnel, à restaurer
- Cours d'eau artificiels, à restaurer
- Plans d'eau supérieurs à 1 ha, à préserver

Zonage du PLUi

- Zone Agricole
- Zone à Urbaniser
- Zone Naturelle
- Zone Urbaine



II. SOUS-TRAME MILIEUX OUVERTS

Diagnostic :

Les espaces ouverts forment une véritable mosaïque herbacée et morcelée sur le territoire : vastes prairies naturelles et pâturées, pelouses humides ou sèches, espaces en friche ou en mutation, plaines et plateaux cultivés etc. Ces milieux se concentrent essentiellement en fond de vallée et sur les coteaux. On les trouve également sur les plateaux cultivés, de façon beaucoup plus morcelée. Ces milieux semi-naturels sont vulnérables car ils dépendent des activités humaines pour leur entretien. En leur absence, les formations herbacées tendent à disparaître sous l'évolution naturelle des paysages vers les boisements (fermeture de milieux par enfrichement). La mutation des pratiques agricoles, par l'agrandissement des parcelles et le retournement des prairies en fond de vallée met également en péril la richesse de ces espaces.

Outils :

La fragilité de ces milieux ouverts justifie des mesures dédiées :

- Pour les réservoirs identifiés (voir carte ci-après), étudier leur intérêt écologique dans le cadre de tout projet pouvant leur porter atteinte et prendre toutes les mesures nécessaires à leur protection et au maintien de leur bon état.
- Pour les corridors fonctionnels, tout projet situé à une distance de moins de 300 m devront éviter la création de nouvelles discontinuités.
- Pour les corridors à renforcer ou à restaurer, il convient d'encourager les actions de reconquête des connexions écologiques. Cela peut prendre forme par la création de bandes enherbées, de prairies fleuries, d'espaces de végétation spontanée ou encore de mares.

De manière générale au sein de tous les milieux ouverts, plusieurs objectifs sont à poursuivre :

- Entretenir les cheminements existants voire en développer de nouveaux prévoir des aménagements doux (matériaux perméables, biosourcés) et réversibles.
- Lutter contre la simplification des paysages agricoles en soutenant des campagnes de plantation (haies, bosquets, alignements d'arbres, ripisylve le long des cours d'eau, vergers, etc.), notamment afin pour une meilleure gestion du ruissellement des eaux de pluies.

Exemples :



Bandes enherbées en bordure de culture céréalière



Cultures avec marges de végétation spontanée



Prairies fleuries



Création de mare dans la Marne (51)

Exemples d'aménagements légers
(sources : Agrifaune, PNR Lorraine, INPN, AE Rhin-Meuse)



Revêtement stabilisé



Platelage bois

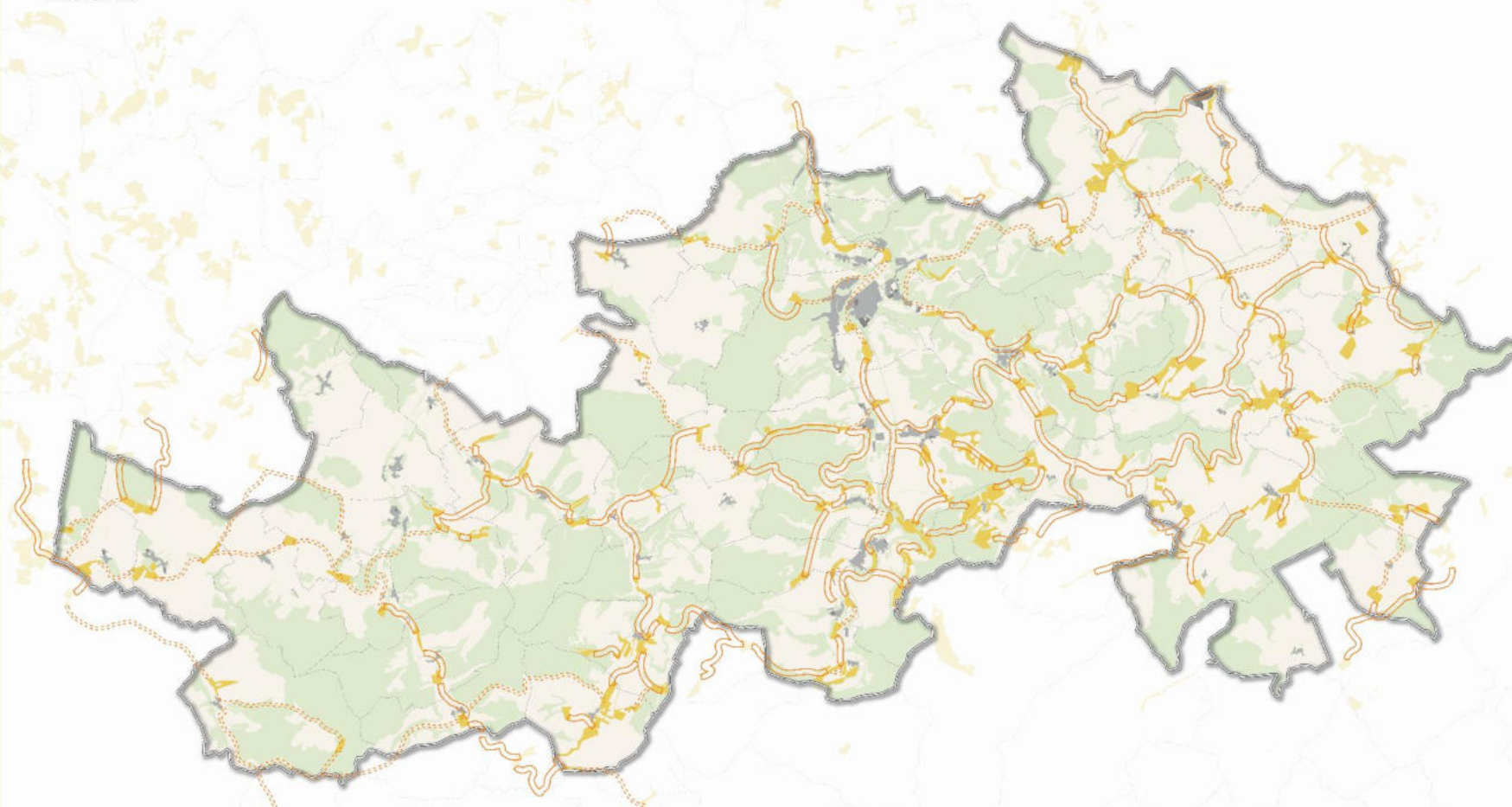
Exemples d'aménagements légers
(source : Even Conseil)

Sous-trame des milieux ouverts

-  Réservoirs de biodiversité de la sous-trame des milieux ouverts
-  Périmètre de 200m autour des corridors fonctionnels de la sous-trame des milieux ouverts
-  Périmètre de 100m autour des corridors à restaurer et à renforcer de la sous-trame des milieux ouverts

Zonage du PLUi

-  Zone Agricole
-  Zone à Urbaniser
-  Zone Naturelle
-  Zone Urbaine



III. SOUS-TRAME DES MILIEUX BOISÉS

Diagnostic :

La sous-trame des milieux forestiers est très représentée dans le Bassin de Joinville en Champagne, de par la présence de plusieurs massifs importants (Bois de Joinville, Forêts domaniales de Blinfeys et Mthons, Forêt de la Saunoire, etc.). Elle forme un maillage dense de continuités vertes où vivent et se reproduisent de nombreuses espèces faunistiques et floristiques. Les lisières forestières constituent des espaces à enjeux particuliers. Leur situation d'interface entre des milieux écologiques contrastés les rend particulièrement riches et attractives pour nombre d'espèces. Enfin, les éléments de la sous-trame forestière sont à préserver également pour leur intérêt paysager, de loisirs et la potentialité de ressources en bois qu'ils constituent. Quelques espaces arborés sont par ailleurs présents jusqu'au cœur des villes et villages, et sont à intégrer dans les réflexions du territoire afin de faciliter le déplacement des espèces en centre urbain.

Outils :

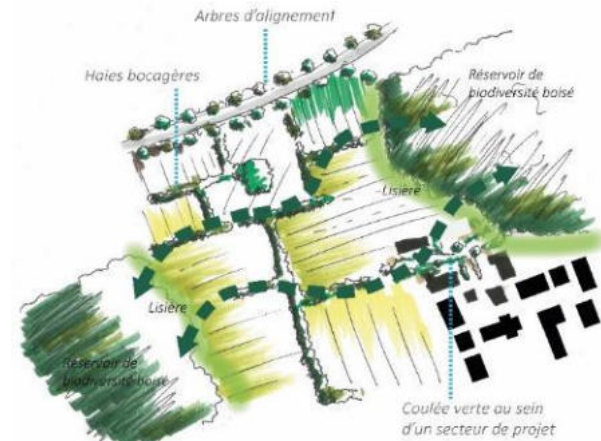
Les réservoirs boisés (voir cartes ci-après) sont protégés dans leurs contours et leurs fonctions :

- Conserver les réservoirs de biodiversité forestiers dans leurs emprises actuelles.
- Initier un recensement des îlots de sénescence et des vieux arbres en vue de les protéger.
- Veiller à maintenir les accès et dessertes indispensables à la gestion forestière comme la lutte contre les incendies, et prévoir des aménagements doux et réversibles qui permettent la multifonctionnalité des usages (randonnée, vtt, chasse, cueillette...).

Les corridors de la sous-trame boisée comme les lisières des forêts font l'objet d'un traitement spécifique :

- En lisière des forêts avec les espaces agricoles, il est préconisé d'accroître leur potentiel de biodiversité par la mise en place d'une lisière étagée, par exemple, ou encore la plantation de haies favorables à l'avifaune.
- En lisière des forêts avec les espaces urbanisés, maintenir ou créer des espaces tampon d'une largeur de 30 m environ permet de prendre en compte le risque de chute d'arbres, les nuisances liées à l'exploitation forestière, mais également le risque feu de forêt qui s'amplifie avec le dérèglement climatique.
- Au sein des corridors fonctionnels, le principe est de préserver les bosquets ou arbres isolés. En cas d'abatage devra être compensé dans le cadre du projet.
- Tout projet situé dans l'emprise des corridors à renforcer ou à restaurer, devra veiller à préserver la végétation arborée existante mais aussi à planter des arbres et des haies, à conforter ou étendre la ripisylve.

Exemples :



Intérêt des éléments de la sous-trame boisée pour le déplacement des espèces
(source : Even Conseil)

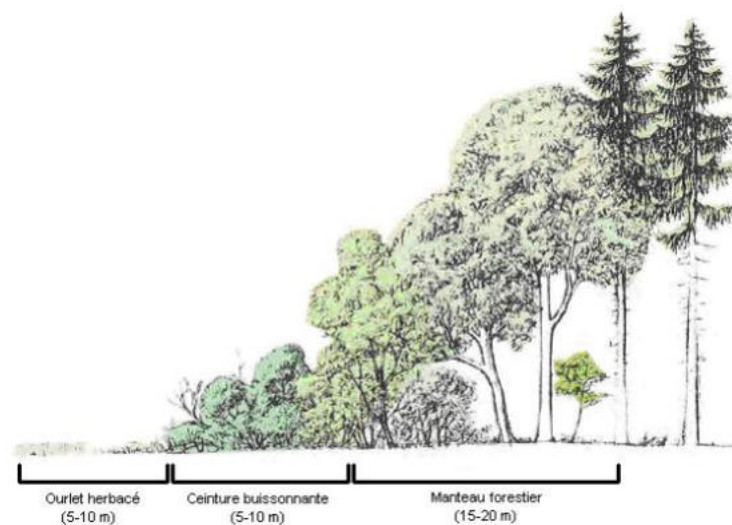


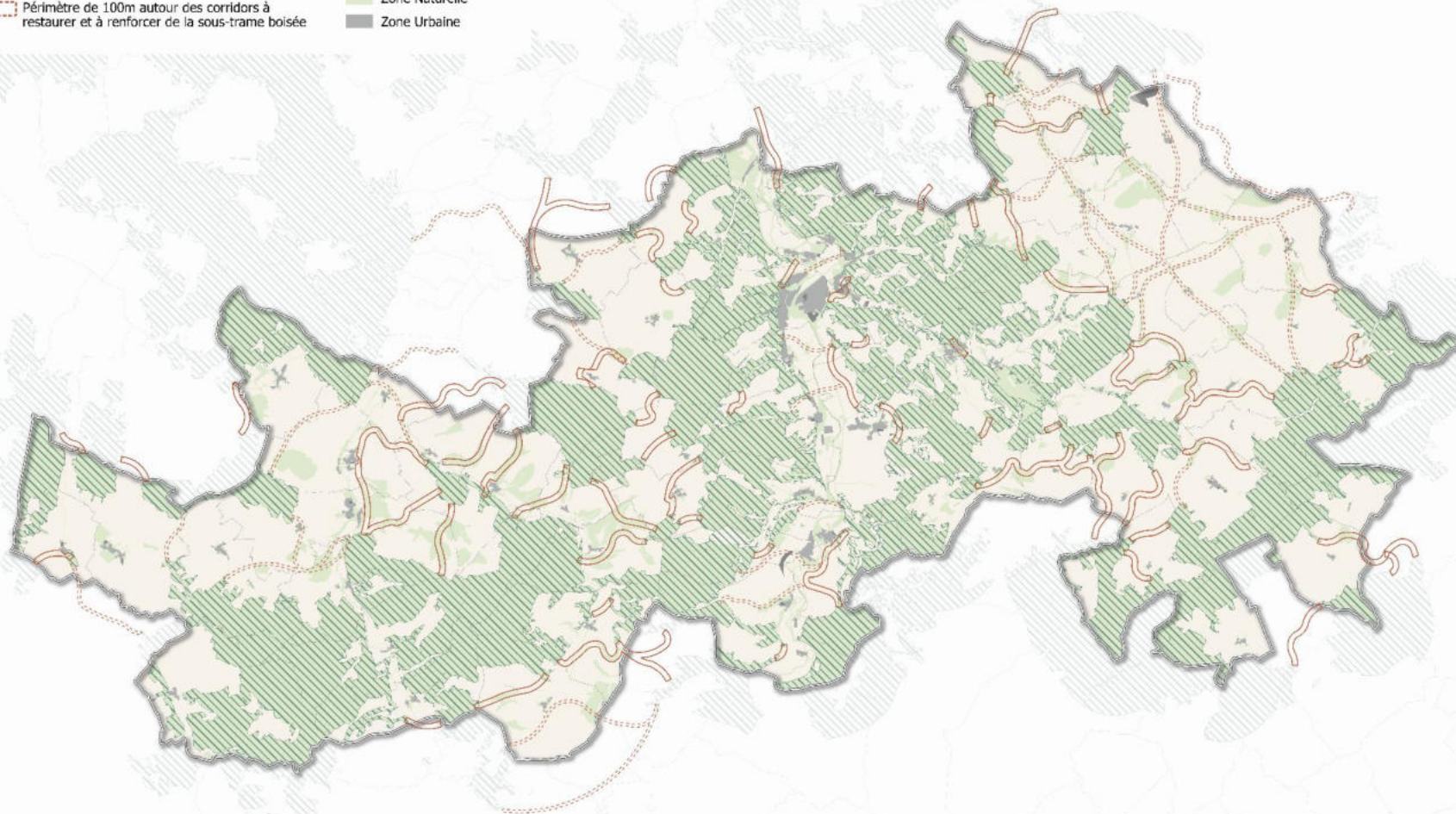
Schéma d'une lisière étagée
(source : DGE Canton de Vaud)

Sous-trame des milieux boisés

-  Réservoirs de biodiversité de la sous-trame boisée
-  Périmètre de 200m autour des corridors fonctionnels de la sous-trame boisée
-  Périmètre de 100m autour des corridors à restaurer et à renforcer de la sous-trame boisée

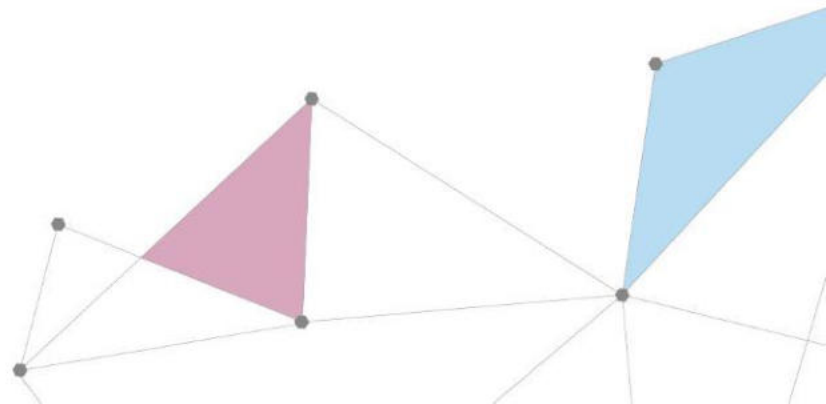
Zonage du PLUi

-  Zone Agricole
-  Zone à Urbaniser
-  Zone Naturelle
-  Zone Urbaine



Partie 2

**Améliorer la qualité écologique des
aménagement**



IV. MIEUX INTÉGRER LE MILIEU URBAIN DANS LE PAYSAGE

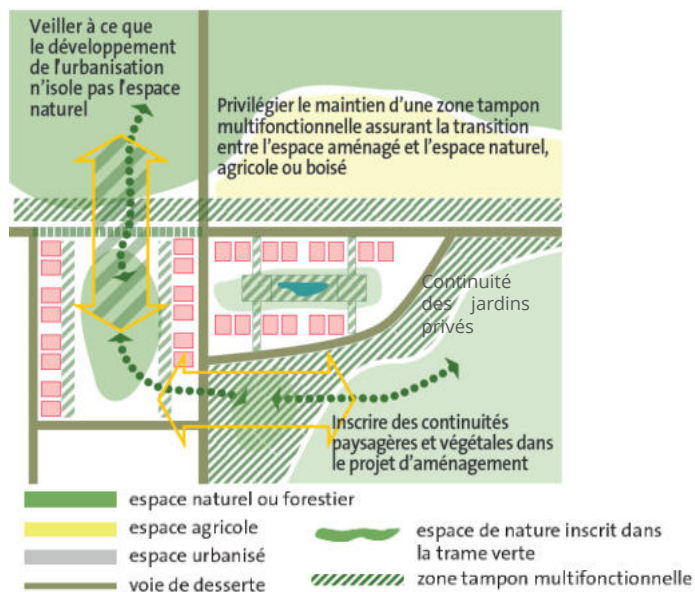
Diagnostic :

Cette orientation vise à permettre une meilleure intégration des bâtiments dans le paysage et à limiter les discontinuités écologiques. Le plus souvent, cette intégration génère de véritables niches favorables à la biodiversité.

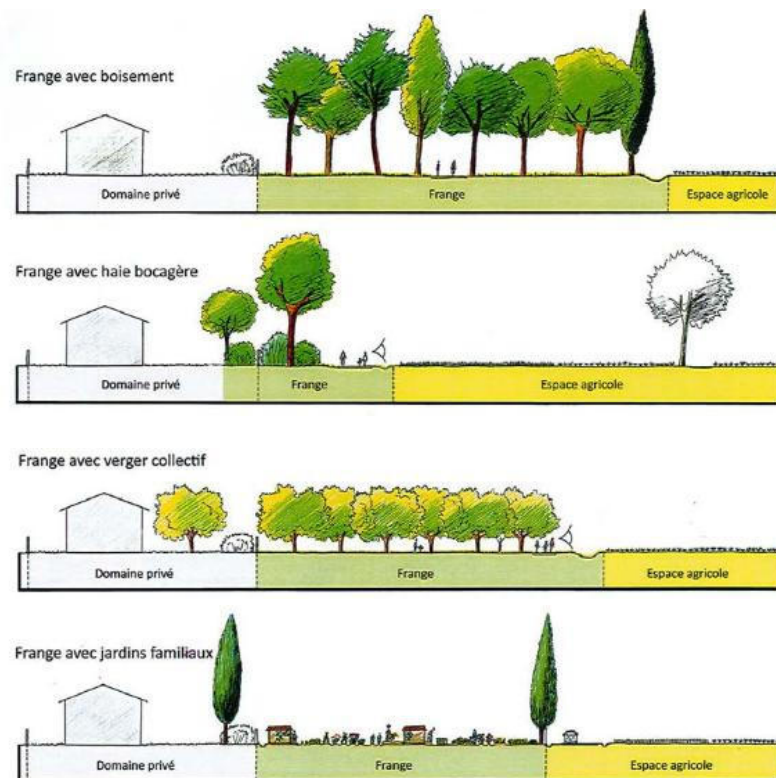
Outils :

Pour les projets en extension de l'enveloppe urbaine :

- Pour les projets en lisières urbaines, notamment les ZAU, prévoir un espace de transition végétalisée avec les espaces agricoles (voir ci-contre).
- Limiter l'impact du mitage (résorption des pollutions visuelles existantes sur le site de projet, des espaces plantés en lisière, etc.).
- Privilégier une implantation des constructions et des aménagements afin de créer une continuité de nature sur la parcelle et avec les parcelles voisines : continuité des jardins, connexion avec la trame verte de la lisière, de l'espace public, implantation des bâtiments, des accès... etc (voir ci-dessous).



Exemples :



Typologies de franges végétalisées entre espaces urbains et agricoles
Source : Even Conseil

V. RENDRE LE MILIEU URBAIN PLUS ATTRACTIF POUR LA BIODIVERSITÉ

Diagnostic :

Si le territoire du Bassin de Joinville en Champagne bénéficie d'un cadre naturel riche, les projets de construction et/ou de rénovation ont des impacts négatifs sur la flore et la faune locale, et ce dans un contexte global d'érosion de biodiversité. Il est donc important que tout projet intègre la qualité écologique globale du territoire. Des espaces sont de bonne « qualité écologique » lorsqu'ils sont attractifs pour la biodiversité, et qu'ils permettent aux espèces de se déplacer et de réaliser tout ou partie de leur cycle de vie (nourrissage, reproduction, repos...).

Outils :

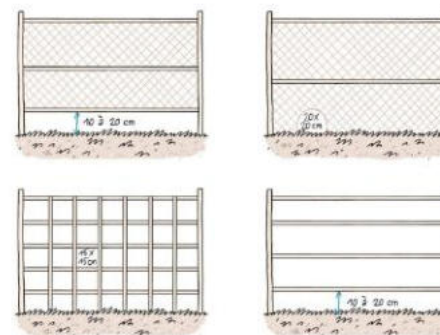
Plusieurs orientations concernent alors les espaces plantés :

- Avoir recours à des espèces locales et rustiques, locales, en ayant par exemple recours au label Végétal Local et qui soient adaptées au réchauffement climatique ;
- Se renseigner sur le statut des espèces que l'on souhaite planter afin de s'assurer qu'il ne s'agit pas d'espèces exotiques envahissantes ;
- Diversifier les espèces et essences utilisées afin de développer des espaces verts plurispécifiques et donc riches, notamment au niveau des alignements d'arbres, souvent monospécifiques ;
- Assurer de bonnes conditions de plantation (volume des fosses de plantation suffisant, installation de tuteurs, protection du tronc si nécessaire, etc.) ;
- Végétaliser les pieds d'arbres et leur assurer des fosses de plantation adéquates à leur durabilité.

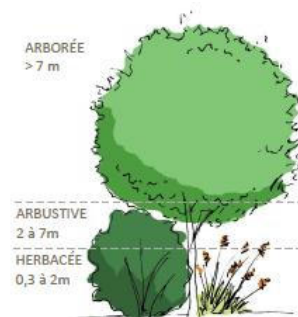
Le bâti est aussi hôte du vivant et mérite à ce titre des mesures propres :

- Encourager la végétalisation des façades avec plantation en pieds de murs et de façades, végétalisation des espaces libres et des aires de stationnement, revêtements perméables type pavés enherbés, etc... ;
- Privilégier les clôtures permettant le passage de la petite faune (15 x 15 cm) ;
- Intégrer des dispositifs de nidification dans les projets de construction et de rénovation, en particulier pour les oiseaux migrateurs (hirondelles, martinets), les passereaux et les chiroptères, en travaillant sur divers éléments du bâti : toiture, isolation, murs.

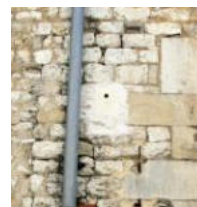
Exemples :



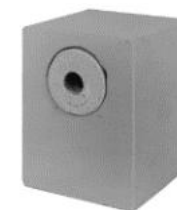
Clôtures perméables à la petite faune
(source : Even Conseil)



Diversité des strates végétales
(source : Even Conseil)



Insertion de nichoirs dans le bâti ancien



Nichoir parpaing



Gîtes à martinets sous une avancée de toit



Nichoir dans un bardage bois

Nichoirs inclus dans l'architecture
(source : Guide biodiversité et bâti)